



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

école nationale de la marine marchande

Question écrite n° 7150

Texte de la question

M. François de Rugy alerte Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la situation préoccupante des personnels de l'École nationale supérieure maritime qui s'inquiètent auprès de lui, par la voix d'administrateurs élus au conseil d'administration, du devenir des anciennes écoles de la marine marchande. Parce que les gouvernements précédents ont engagé depuis plusieurs années une réforme de l'enseignement supérieur maritime qui arrive à son terme, il lui demande quels arbitrages et mesures correctives compte prendre le Gouvernement quant aux statuts des personnels enseignants et la localisation des sites sur les territoires de la France métropolitaine et d'outre-mer.

Texte de la réponse

De la réforme de l'enseignement supérieur maritime est née l'École nationale supérieure maritime (ENSM) qui regroupe sous une même entité, les quatre écoles nationales de la marine marchande du Havre, de Saint-Malo, de Nantes et de Marseille. Son statut est désormais celui d'un Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, constitué sous la forme d'un grand établissement. L'ENSM a d'ores et déjà été reconnue comme une grande école d'ingénieurs par la commission des titres d'ingénieur (CTI) et s'engage résolument dans la recherche et le développement de partenariats. Afin de donner un nouvel élan à l'école, un nouveau directeur général, François Marandet, a été proposé au conseil d'administration et sera nommé prochainement. Sa première mission sera, en concertation avec les personnels et les partenaires de l'école, d'établir un projet d'établissement. Ce document permettra de donner à l'école une stratégie claire, des orientations étayées sur les questions les plus structurantes et notamment quant à l'avenir des quatre centres dont dispose l'école. Il tiendra notamment compte du projet de transfert du site de Saint-Adresse vers le centre ville du Havre. Il lui faudra également amener à son terme le chantier de l'organisation administrative de l'école. Les enseignants chargés des cours au sein de l'ENSM se composent depuis de nombreuses années des professeurs de l'enseignement maritime et des professeurs techniques de l'enseignement maritime. Le corps des professeurs de l'enseignement maritime a été mis en extinction et remplacé par le recrutement d'administrateurs des affaires maritimes à vocation d'enseignant. Par ailleurs, et afin de répondre à l'évolution du cursus de formation et à la délivrance du titre d'ingénieur, l'ENSM fait également appel, comme l'ensemble des grandes écoles, à des enseignants sous contrat de l'enseignement supérieur.

Données clés

Auteur : [M. François de Rugy](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (1^{re} circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7150

Rubrique : Grandes écoles

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 octobre 2012](#), page 5671

Réponse publiée au JO le : [15 janvier 2013](#), page 631